

# **Extrait du registre aux délibérations**

## **du Collège échevinal de PUTSCHEID**

**Séance du 04 mars 2022**

Présents: MM. Hermes-Kanivé Conny, Sinnes-Huberty Fabienne, échevines;

Absents: MM. Roger Zanter, bourgmestre (excusé)

No: 1)

Objet: travaux de réfection du CR 320A (rue de Gralingen) à l'intérieur de la localité de Merscheid

### **Changement du règlement de la circulation -Règlement d'urgence -**

**Le Collège échevinal,**

Vu la requête de l'administration des Ponts et Chaussées de Diekirch en vue de changer le règlement de la circulation de la commune de Putscheid afin que l'entreprise Jabepka de Weiswampach puisse faire en temps utile des travaux de réfection de la chaussée du CR 320A à l'intérieur du village de Merscheid;

Vu qu'il s'avère utile de placer des feux tricolores sur le chantier afin de régler la circulation ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police;

Vu la loi du 14 février 1955 et l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tels que ces textes ont été modifiés et complétés par la suite ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

arrête à l'unanimité des voix

de modifier le règlement de la circulation de la commune de Putscheid comme suit :

#### **Article 1er :**

À l'occasion des travaux de réfection de la chaussée sur le CR 320A à l'intérieur de la localité de Merscheid CR 320A (PK 4.110 – 4.260) il sera mis sur place à partir du 08.03.2022 jusqu'à la fin des travaux des feux tricolores dans la rue de Gralingen à Merscheid pour régler la circulation routière.

**Article 2 :**

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Le Collège Échevinal,

Two handwritten signatures in blue ink, likely representing the members of the Collège Échevinal.